

# APPELS D'OFFRES EUROPÉENS L'IMI PEUT VOUS AIDER



## Êtes-vous prêt pour la passation de marchés publics européens?

Les nouvelles règles pourraient entraîner de nouvelles difficultés. Même si vous êtes expérimenté, il ne sera pas toujours facile de vérifier la conformité des entreprises étrangères avec les exigences requises.



À qui s'adresser pour vérifier l'authenticité des informations fournies par un soumissionnaire étranger?



Comment une municipalité peut-elle s'assurer qu'un fabricant étranger à qui elle envisage de commander des autobus applique les normes environnementales les plus récentes?



Comment un ministère de la santé peut-il vérifier la situation financière d'une entreprise étrangère qui demande l'autorisation de construire un hôpital?

**Le système d'information du marché intérieur (IMI) peut vous aider à trouver des réponses aux questions pouvant se poser lors de l'évaluation d'une offre provenant d'un autre pays européen**

## Qu'est-ce que l'IMI?

L'IMI est un instrument de coopération en ligne. Il permet à des autorités de toute l'Europe de demander des informations à des autorités d'autres pays. Le système couvre désormais les demandes d'informations dans le cadre de marchés publics européens.

## Quand utiliser l'IMI?

En cas de doute relatif à des documents ou des informations présentés dans le cadre d'un appel d'offres, l'IMI peut vous aider à:

- vérifier qu'un opérateur économique est apte à exécuter les travaux ou à fournir les services décrits dans un marché donné (en vérifiant les spécifications techniques requises, les normes nationales, etc.);
- vérifier qu'un entrepreneur, un fournisseur ou un prestataire de services ne fait l'objet d'aucune mesure d'exclusion (condamnation pour fraude, par ex.);
- confirmer les informations figurant dans la déclaration sur l'honneur présentée par un soumissionnaire.

## Intéressé(e)?

Pour en savoir plus, contactez [votre coordonnateur IMI national](#) ou consultez le [site web IMI](#)!